

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS
SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2024



PROCÈS - VERBAL

TABLE DES MATIERES

OBJET 1.	DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
OBJET 2.	PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 AVRIL 2024.....	3
OBJET 3.	EHPAD : ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) VITALYS POUR LA PRESTATION REPAS	4
OBJET 4.	EHPAD : PRIME DE DE DIMANCHE ET JOUR FERIE EN FAVEUR DES AGENTS SOCIAUX ET TECHNIQUES.....	5
OBJET 5.	EHPAD : INFORMATIONS	6
OBJET 6.	EHPAD : QUESTIONS DIVERSES.....	6
OBJET 7.	CCAS : RECONDUCTION DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE ÉTUDIANTS.....	7
OBJET 9.	CCAS : QUESTIONS DIVERSES	9

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DU 7 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le sept octobre à dix-sept heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 30 septembre 2024, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Djelloul BENHENNI, Bernard FRENAY, Michel GEORGES, Denise DAHERON, Anne-Marie LE BOUR, Véronique BOULAY, Christine MASSUYEAU, Jean-Michel PROTAT.

Absents ou excusés :

Marie-Madeleine LE BIHAN (Pouvoir à Véronique BOULAY), Karen LE MOAL (Pouvoir à Christine MASSUYEAU), (Pouvoir à Maryvonne NICOLAS), Stéphane FAVIER (Pouvoir à Bernard FRENAY), Gérard Pensec, Marceline CORNIC, Maryvonne NICOLAS (Pouvoir à Djelloul BENHENNI).

OBJET 1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur Michel GEORGES a été désigné secrétaire de séance.

OBJET 2. PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 AVRIL 2024

RAPPORTEUR :

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024.

CCAS DE ROSPORDEN

LE VOTE			
Présents	9	Exprimés	13
Pouvoirs	4	Voix pour	13
Total	13	Voix contre	0
		Abstentions	0

OBJET 3. EHPAD : ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) VITALYS POUR LA PRESTATION REPAS

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Considérant la nécessité pour la résidence Ker Lenn d'avoir un prestataire extérieur pour les repas des résidents ;
- Considérant les difficultés rencontrées avec le prestataire actuel ;
- Considérant le coût élevé de la prestation repas en tant que client avec une cuisine extérieure ;
- Considérant que ce groupement a pour objet de gérer les éléments principaux de la fonction restauration de ses membres, de la production à la distribution des repas .Le groupement réalise ainsi plusieurs types de prestations et notamment :
 - la production et la livraison de repas à destination des résidents (menus seniors spécifiques)
 - L'achat et la fourniture de produits alimentaires
- Considérant qu'en devenant membre du GIP VITALYS, la résidence Ker Lenn pourra avoir un poids dans les décisions du groupement, au bénéfice des résidents de l'EHPAD

Monsieur Le Président du CCAS propose que soit votée l'adhésion au GIP Vitalys de la résidence Ker Lenn.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve l'adhésion au GIP Vitalys de la résidence Ker Lenn ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	9	Exprimés	13
Pouvoirs	4	Voix pour	13
Total	13	Voix contre	0
		Abstentions	1

Madame Birzon explique que le changement d'adhésion permettra de réaliser des économies significatives, Médirest ayant prévu une augmentation de plus de 20 % en 2025, portant le tarif à 6 € pour une demi-journée. En outre, Vitalys offre un service de proximité plus avantageux, étant basé à Plomelin, contre Rostrenen pour Médirest. Cette proximité permet également de garantir les livraisons durant les week-ends.

Ce changement représente un meilleur rapport qualité-prix pour les résidents. Madame Birzon souligne également qu'il existait des insatisfactions avec Médirest, notamment en raison de modifications non communiquées des repas.

OBJET 4. EHPAD : PRIME DE DE DIMANCHE ET JOUR FERIE EN FAVEUR DES AGENTS SOCIAUX ET TECHNIQUES

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Considérant le décret n°92-7 du 2 janvier 1992 ;
- Considérant le décret n° 2008-797 du 20 août 2008 instituant une indemnité forfaitaire pour travail du dimanche ou d'un jour férié à certains agents de la fonction publique territoriale et considérant l'arrêté ministériel du 20 août 2008.
- Considérant le nouveau montant d'indemnité forfaitaire de 50.26€
- Considérant le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié concernant le principe de parité et des équivalences
- Considérant la présentation au Comité Social Territorial du 05 juin 2024

Monsieur le président présente à l'assemblée la proposition de revaloriser la prime de dimanche et jour férié à la résidence Ker Lenn pour les agents sociaux et techniques, celle-ci passant à 50€26. Cette prime sera rétroactive au 1er janvier 2024.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve la revalorisation de la prime de dimanche et jours fériés en faveur des agents sociaux et techniques
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	9	Exprimés	13
Pouvoirs	4	Voix pour	13
Total	13	Voix contre	0
		Abstentions	0

OBJET 5. EHPAD : INFORMATIONS

KERMESSE DE LA RÉSIDENCE KER LENN

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

La kermesse se teindra le dimanche 13 Octobre.

CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL (CRT)

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Le 27 mai 2024, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a lancé un appel à candidature pour la création de 5 CRT supplémentaires dans le Finistère. La résidence Ker Lenn a souhaité se positionner en tant que porteur de projet, en co-portage avec les EHPAD du GCSMS Comète, notamment ceux de l'hôpital du Porzou (Les Embruns et Les Brisants).

Depuis juin, le comité de direction de l'EHPAD a organisé des groupes de travail pour réaliser les fiches actions du CRT. En parallèle, ce comité a rédigé le diagnostic de territoire et l'appel à candidature, en s'appuyant sur les données du CLS (Contrat Local de Santé), du projet de santé de la CPTS (Communauté des Professionnels de Santé du Territoire) Sud Cornouaille, des ABS (Analyse des Besoins Sociaux), ainsi que sur les ressources des différents partenaires locaux.

Des lettres d'intention des acteurs du territoire ont également été recueilli.

Le projet a été transmis à l'ARS le 27 septembre. La réponse à cette candidature est attendue pour mi-décembre 2024. La mise en œuvre du CRT est prévue au 1er juillet 2025.

OBJET 6. EHPAD : QUESTIONS DIVERSES

OBJET 7. CCAS : RECONDUCTION DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE ÉTUDIANTS

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le budget de l'exercice 2024 ;
- Considérant l'augmentation du coût de la vie étudiante et leurs difficultés face aux augmentations des postes de dépenses essentiels comme les dépenses liées à l'alimentation et l'électricité.

Il est proposé au Conseil d'administration du CCAS d'approuver les modalités de mise en œuvre d'une aide exceptionnelle de 100.00 € aux jeunes rospordinois et kernévellois âgés de moins de 25 ans, qui sont inscrits en études supérieures pour l'année universitaire 2024-2025, bénéficiaires d'une bourse ou échelon zéro (étudiants dispensés des frais d'inscription sans être bénéficiaires de bourse) comme suit :

Cette aide sera versée suite à la constitution d'un dossier auprès du CCAS, sur justificatifs et conditions :

- Être inscrit dans l'enseignement supérieur, dans un établissement agréé, pour l'année universitaire 2024-2025 ;
- Justifier de la résidence principale des parents dans la commune depuis plus de 3 mois ;
- Être né avant le 31/12/1999 ;
- Être bénéficiaire d'une bourse de l'enseignement supérieur ou être « échelon zéro »

Pour effectuer sa demande, le formulaire est à compléter et à renvoyer au CCAS avant le 30/11/2024 :

Liste des pièces à joindre :

- Être bénéficiaire d'une bourse de l'enseignement supérieur ou être « échelon zéro » ;
- Justificatif de domicile de l'étudiant et de ses parents (+ de 3 mois de présence dans la commune)
- Carte d'étudiant ou attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2024-2025
- Notification d'attribution d'une bourse d'étude ou notification « échelon zéro »
- RIB pour le versement de l'aide par le Trésor Public

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve les modalités de mise en œuvre de cette aide exceptionnelle de 100.00 € aux jeunes étudiants âgés de moins de 25 ans, qui sont inscrits en études supérieures pour l'année universitaire 2024-2025, bénéficiaires d'une bourse ou échelon zéro ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	9	Exprimés	13
Pouvoirs	4	Voix pour	13
Total	13	Voix contre	0
		Abstentions	0

OBJET 8. CCAS : INFORMATIONS

RENTRÉE DE LA FRANCE SERVICES DE ROSPORDEN

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Monsieur le Président souhaite faire un point sur l'Espace France Services, qui a été labellisé en décembre 2023. Ce service a pour mission d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives et d'améliorer l'accessibilité aux services publics. Les conseillers France Services apportent une aide personnalisée pour les demandes de prestations sociales, les déclarations fiscales, la santé, l'emploi, et bien plus encore. Ils jouent également un rôle d'orientation et de médiation avec les administrations.

Le service s'est récemment enrichi de nouveaux agents. Un second Conseiller France Services a rejoint l'équipe, venant renforcer celle déjà en place. Tous deux recevront la formation dispensée par le CNFPT dans les semaines à venir, d'une durée totale de 10 jours. Mme Garson, responsable du CCAS, prend désormais également la fonction de coordinatrice du service. Elle pourra assurer les remplacements en cas d'absence de l'un des conseillers, garantissant ainsi la continuité du service.

De plus, un nouveau Conseiller Numérique est arrivé en renfort pour pallier l'absence prolongée du premier conseiller en arrêt de travail. Ce dernier joue un rôle crucial dans l'inclusion numérique, proposant des formations et un accompagnement personnalisé pour aider les usagers à utiliser les outils et services numériques. Il animera prochainement les ateliers collectifs, permettant aux usagers de se former sur diverses thématiques numériques.

Le nouveau conseiller numérique interviendra également sur l'espace Micro-Folies, un projet innovant visant à démocratiser l'accès à la culture. Cet événement propose aux habitants des ateliers et activités autour du numérique et de l'art, en partenariat avec des institutions culturelles. L'objectif est d'offrir un espace d'apprentissage ludique et de favoriser la découverte des cultures à travers des outils numériques modernes.

SEMAINE BLEUE : MICRO-FOLIES

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Dans le cadre de la Semaine Bleue 2024, les CCAS de Rosporden et Kernével ont organisé une avant-première de la Micro-Folie le lundi 30 septembre 2024, dédiée aux personnes de plus de 60 ans. Permettant aux participants de découvrir une projection inaugurale de la Collection 1, une sélection d'œuvres issues des plus grands musées français et internationaux, projetée en haute définition.

Cet événement s'inscrit dans les objectifs de la Semaine Bleue, valorisant les seniors et leur contribution à la vie sociale et culturelle. Les établissements âges et vies et la résidence Ker Lenn ont participé. Les administrés ont pu s'inscrire en Mairie.

COLIS DE NOËL

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

En 2023, le CCAS a distribué 33 colis aux résidents des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et 387 colis aux personnes de plus de 75 ans vivant à domicile.

Comme l'année dernière, le CCAS de Rosporden met l'accent sur des produits locaux et issus de circuits courts. En raison de la fermeture de notre partenaire Michoko, les chocolats seront cette année fournis par l'épicerie "Au Local". Le budget moyen pour un colis classique est de 25€, soit environ 5€ par commerce. Cependant, ce montant est dépassé légèrement d'année en année, notamment en raison de l'inflation sur les produits alimentaires. Pour les colis destinés aux EHPAD, le budget est fixé à 15€. Ces dépenses sont intégrées dans le budget du CCAS. À noter également que la municipalité prend en charge, en complément, le gâteau breton ajouté aux colis classiques.

FLEURISSEMENT DES TOMBES

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Une délégation est à mettre en place pour embellir les tombes des généreux donateurs du CCAS. Le fleurissement se fera le jeudi 31 octobre à 14h00.

LA COLLECTE ALIMENTAIRE

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

La collecte nationale des Banques alimentaires aura lieu les vendredi 22 et samedi 23 novembre. Cette année encore, la dématérialisation sera disponible dans les magasins qui offrent ce service.

Ce moment de solidarité nationale met en avant les valeurs de partage. À Rosporden, il fédère de nombreux bénévoles et sollicite l'engagement des commerces de proximité.

OBJET 9. CCAS : QUESTIONS DIVERSES

Le Président

Le ou La Secrétaire de séance